

Rabat, le 5 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/20/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que M. Mohamed Horani, a déclaré avoir cédé sur le marché central, en date du 2 juillet 2019, 7 295 actions Hightech Payment Systems (HPS) au cours unitaire de 3 300 dirhams, franchissant ainsi à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, M. Mohamed Horani déclare détenir 63 324 actions HPS soit 9% du capital de ladite société.

Par ailleurs, M. Mohamed Horani déclare qu'il envisage d'arrêter ses ventes sur la valeur HPS pendant les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma